

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# BULLETIN

24 octobre, 1892.

\*\* La France a obtenu de grands succès dans le Dahomey. Aux dernières nouvelles le chef de l'expédition, le colonel Dodds marchait sur Ahomey la capitale du roi Béhanzin. Les opérations militaires sont actuellement plus difficiles à cause de la saison des pluies.

Dans cette expédition on a constaté qu'il y a beaucoup d'officiers allemands dans les troupes Dahoméennes. On a aussi trouvé un grand nombre de fusils allemands sur divers champs de batailles. Ces faits semblent indiquer d'une manière évidente que les sympathies allemandes sont pour les barbares que la France combat dans l'intérêt de la civilisation.

\* \* \*

\*\* En plusieurs circonstances les journaux ont parlé des dissensions qui existaient entre les ministres de l'empereur Guillaume. Ces luttes ont même pris un tel caractère d'animosité que l'empereur a été obligé d'intervenir.

Voici au sujet de ces luttes, un article intitulé : CHEZ NOS VOISINS. Il est reproduit de la *Croix*, de Paris :

" Expliquons un peu ce qui se passe chez nos voisins.

" Le chancelier Bismark et son successeur Caprivi étaient à la fois chanceliers de l'empire germanique et présidents du ministère d'Etat prussien.

" Quand ces deux dignités reposaient ainsi sur une même tête, un conflit était impossible ; mais le chancelier Caprivi a donné sa démission de président du ministère prussien lors du retrait des lois scolaires qu'il présentait, et on a nommé président prussien, M. d'Eulenburg.

" Depuis lors, les deux têtes se livrent à des discussions portées dans leurs journaux. M. d'Eulenburg attaque Caprivi dans *La Gazette nationale* et Caprivi répond dans *La Gazette de l'Allemagne du Nord*.

" Cet état aigu entre deux premiers ministres d'un même empereur a un côté curieux et montre que l'unité allemande repose encore sur des fictions.

" La discussion se fait à propos des lois de finances en faveur de l'armée et du projet de loi militaire que M. de Caprivi introduit directement au Conseil fédéral, sans les avoir d'abord soumis au ministère prussien qui devra payer quand on aura voté."

Ces dissentiments entre les ministres de l'empereur d'Allemagne

et roi de Prusse, les luttes sourdes qui existent entre l'empereur et son ancien chancelier Bismark, et les mécontentements qui éclatent de temps à autre sont des signes évidents du peu de solidité de l'édifice qu'ils ont élevé avec tant de soins, de peines et de sollicitude.

\*.\*

\*.\* La dissolution du parlement d'Italie a eu lieu dernièrement, et le décret royal annonçant cette dissolution a fixé la date des élections de la nouvelle chambre. Ces élections auront lieu le 6 novembre et la réunion du Parlement aura lieu quelques jours plus tard. Un journal annonce qu'il y a plus de 3000 candidats sur les rangs ce qui indique que les sièges vont être chaudement contestés.

Ecrasée d'impôts dont l'établissement et le maintien sont nécessités par l'état de choses qui existe depuis longtemps, vivant dans la gêne, voyant la stagnation des affaires et ayant dans un avenir peu éloigné la misère en perspective, l'Italie va-t-elle continuer les errements des dernières années. Tout le fait malheureusement présager. Tout fait aussi présager qu'elle payera cher un jour le vol sacrilège de Rome et son ingratitude envers la France à qui elle doit tant.

Lors des fêtes de Gênes données en septembre dernier en l'honneur de Christophe Colomb et du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, bien des hommes politiques croyaient à un rapprochement entre l'Italie et la France. La cordiale réception faite au représentant de la France, l'amiral Rieunier pouvait justifier cette croyance. Mais les fêtes étant terminées, les bonnes dispositions se sont évanouies. L'empereur Guillaume ne s'était pas trompé, lorsqu'en parlant des marques d'amitié prodiguées à la France à Gênes, il disait que *les paroles ne valaient pas des écrits*. Il faisait allusion au traité de la triple alliance.

\*.\*

\*.\* Le 12 octobre fera époque dans l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est ce jour là que tombait le quatre-centième anniversaire d'un des plus grands événements des temps modernes. Ce jour-là l'univers entier célébrait le grand événement de la traversée de la mer ténébreuse et de la découverte d'un monde nouveau. C'est surtout en Espagne, en Italie à New-York (1), et au Canada que l'on a célébré des fêtes magnifiques et grandioses en souvenir du grand homme et de sa découverte.

En Espagne, devant le monastère de LA RABIDA, où Colomb reçut l'hospitalité, on a inauguré un monument en son honneur. La reine régente d'Espagne, son fils le roi enfant, les sénateurs, les députés et les sommités de la nation espagnole étaient présents et commémoraient la découverte qui a été pour leur pays, le commencement d'une ère de grandeur, de prospérité et de richesses incalculables.

(1) Pour les autres parties des Etats-Unis la fête a été remise au 21.

En beaucoup d'endroits, les fêtes religieuses ont accompagné les fêtes patriotiques. Le 12 octobre ou le dimanche qui a suivi, dans toutes les cathédrales d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques, des messes solennelles ont été célébrées pour remercier Dieu d'avoir donné à l'Eglise des peuples nouveaux. Ces messes avaient été ordonnées par le Souverain Pontife dans son encyclique relative à Colomb et à sa découverte.

Il a été impossible jusqu'à ce jour d'établir exactement dans quel endroit Colomb est né. Plusieurs villes le réclament pour un de leurs enfants. Ce sont Gênes, Calvi en Corse, Savone et plusieurs autres. Des documents récemment découverts indiquent cependant d'une manière assez probable qu'il est né à Savone à 25 milles de Gênes.

On parle beaucoup dans le monde religieux du procès de canonisation de notre héros.

\* \* \*

\* \* L'inauguration des bâtisses de l'Exposition universelle a eu lieu à Chicago vendredi dernier, le 21. Elle a été présidée par M. Morton, vice-président des Etats-Unis. Il remplaçait le président Harrison retenu au chevet de sa femme mourante. Les fêtes qui ont précédé et accompagné l'inauguration ont été d'une splendeur extraordinaire. Des centaines de milliers de personnes y ont pris part.

Parmi les personnages éminents réunis pour ces fêtes se trouvaient Mgr Satolli l'envoyé de N. S. P. le Pape, le cardinal Gibbons et plusieurs archevêques et évêques des Etats-Unis.

\* \* \*

\* \* Sont nommés :

1° Chanoines titulaires de la cathédrale de Montréal, messieurs les abbés Bourgeault, vicaire général et W. C. Martin, chapelain de l'archevêché.

2° Chanoines honoraires, messieurs les abbés N. Piché, curé de Lachine, et Savaria, chapelain de l'asile de Saint-Benoît Joseph Labre.

3° Ministre de l'Intérieur, M. Thomas Mayne Daly, député fédéral de Selkirk, Manitoba. Il remplace M. Edgar Dewdney qui a donné sa démission. M. Daly est né à Stratford, Ontario, en 1852. Il a été reçu avocat en 1876. Il est député depuis 1887.

4° Juge de la cour d'Appel, M. Jonathan C. Wurtele, ci-devant juge de la cour Supérieure. Il remplace le juge Cross qui a donné sa démission. M. Wurtele a représenté le comté d'Yamaska à l'assemblée législative de Québec et il a été trésorier provincial dans les ministères Chapleau et Mousseau.

5° Greffier de la Couronne en Chancellerie, M. Eugène Rouillard journaliste.

\* \* Est élu député du comté d'Hochelaga pour les communes du Canada, le Dr Séverin Lachapelle, de Saint-Henri. L'élection s'est faite par acclamation vendredi, le 21 octobre courant. Le nouveau député remplace M. Alphonse Desjardins nommé sénateur. M. Lachapelle est né à Saint-Rémi, comté de Napierville, en 1850. Il a fait ses études au collège de Montréal, et il a été reçu médecin en 1874. Il est professeur à l'Université Laval.

\* \* \*

\* \* Sont décédés à l'étranger :

1° Nos Seigneurs Riccaz, évêque de Nagpore, (Indes Orientales), VINCENTI, évêque d'Aquila, BIANCHI-DOTULA, archevêque de Trani, et LAOUËNAN, archevêque de Pondichéry. Mgr Laouénan, était condisciple de Renan au collège de Tréguier en Bretagne. Ils sont morts à trois jours d'intervalle après avoir hélas, suivi des voies bien différentes. " On sait, " dit *La Croix*, " quels services " importants Monseigneur Laouénan a rendus à l'Église comme " archevêque de Pondichéry, mais nous savons aussi hélas ! ce " que son ancien camarade a fait pour la détruire. Ce que l'un a " édifié, l'autre l'a renversé ; le premier a fait une œuvre de " résurrection, le second une œuvre de ruine."

2° Le poète américain Whittier. Il est mort à l'âge de 84 ans. Il descendait d'un côté d'une famille française ou canadienne-française du nom de Feuilletvert dont on a fait Greenleaf.

3° Daniel Dougherty, le grand orateur et jurisconsulte américain-irlandais. Il est né à Philadelphie le 15 octobre 1826. Il fut admis au barreau en 1848 et ses succès et son éloquence lui attirèrent bientôt une immense clientèle. Il a pratiqué sa profession dans sa ville natale et à New-York. Il était démocrate en politique et c'est lui qui porta la parole dans les conventions qui choisirent comme candidats à la présidence, le général Hancock en 1880 et Grover Cleveland en 1888. Dougherty était catholique pratiquant.

4° Lord Alfred Tennyson, le poète officiel (1) de l'Angleterre, nommé comme tel en 1850. Il est né à Somerby, comté de Lincoln en 1810. Il fit ses études à l'université de Cambridge. Tennyson fut élevé à la Pairie en 1883.

Des connaisseurs prétendent que l'engouement des anglais pour leur poète officiel est poussé beaucoup trop loin, et que ses poésies n'ont pas le mérite qu'on leur attribue. Elles sont, disent-ils, *maniérées, obscures et souvent incompréhensibles*. Parmi ses poésies officielles on signale une ode sur la mort et les funérailles de Wellington et une autre sur le mariage du Prince de Galles.

On a fait des funérailles magnifiques au poète et son corps repose dans l'abbaye de Westminster.

(1) Depuis l'année 1590 l'Angleterre a des poètes officiels. Tennyson est le seizième.

5° Joseph-Ernest Renan, philosophe, orientaliste et académicien. Il est surtout connu par sa *Vie de Jesus* œuvre impie et blasphématoire qui est la négation de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Renan est né à Tréguier, département des Côtes-du-Nord, dans le mois de février 1823, et il est mort à Paris, au commencement de ce mois. Il est mort sans être revenu aux croyances de son enfance. Après avoir terminé ses études il entra dans l'état ecclésiastique et il suivit les cours de théologie au séminaire de Saint-Sulpice à Paris (1). Il abandonna le séminaire au bout de trois ans et il se livra alors à l'enseignement privé pendant quelque temps.

Renan, disent ses biographes, n'avait pas de patriotisme ; il a courtoisé tous les pouvoirs et il était d'un égoïsme dégoûtant.

Les funérailles de Renan, pontife du laïcisme, ont été des funérailles purement civiles et l'état en a payé les frais. Son corps a été transporté au cimetière Montmartre en attendant qu'il soit déposé au Panthéon, à côté du corps de Victor Hugo son confrère en impiété. En attendant cette translation le corps de Renan a été déposé dans le tombeau de son beau-père, le peintre Ary Sheffer. Singulière coïncidence ; sur ce tombeau qui renferme la dépouille du blasphémateur, est peinte une figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

6° Xavier Marmier, littérateur distingué, membre de l'Académie, officier de la Légion d'Honneur et conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris. C'était un sincère ami du Canada et les Canadiens qui visitaient Paris étaient toujours les bien venus chez lui.

M. Marmier est né à Pontarlier, dans la Franche-Comté, le 24 juin 1809. Il est mort comme il a vécu, c'est-à-dire en bon chrétien. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on compte plusieurs romans, et, on doit le dire à sa louange, il n'y a pas dans ses œuvres un seul mot qui puisse choquer l'oreille la plus chaste.

ALBY.

(1) M. l'abbé Louis Léon Billion, ancien professeur de sciences au collège de Montréal, mort il y a quelques années, fut son compagnon d'études au séminaire.

---

**UNE DEMOISELLE** de plusieurs années d'expérience désire une place **D'ORGANISTE**. Elle se chargerait en même temps de la direction d'un **Chœur de Chant**. Bonnes références, s'adresser à J.-B. LABELLE, ci-devant organiste de l'église Notre-Dame, Montréal ou chez Cadieux et Derome, 1603, rue Notre-Dame, Montréal.

# LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

## LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

### DEUXIÈME PARTIE

#### Manifestation de Dieu par les créatures.

La même sainte Eglise, notre mère, tient et enseigne que par la lumière naturelle de la raison humaine, Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées ; car, depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits (1).

Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des êtres créés (2).

#### I

En définissant qu'il est possible à notre raison de connaître Dieu naturellement, le Concile ne s'est pas contenté de déterminer la lumière qui rend cette connaissance possible du côté de notre raison, *naturali humanæ rationis lumine* ; il a voulu indiquer en outre le moyen qui nous le manifeste du côté des objets connus. Ce moyen, ce sont les créatures ; *e rebus creatis, per ea quæ facta sunt*.

J'ai dit qu'il l'a indiqué et non qu'il l'a défini ; car ce membre de phrase *e rebus creatis* n'est placé ici qu'incidemment ; il ne fait donc qu'ajouter une explication à la vérité définie. Cette explication n'en a pas moins une très grande autorité ; attendu qu'elle entre dans la détermination de la vérité définie et qu'elle se trouve répétée dans le Canon, après avoir été une première fois formulée dans le Chapitre. Si elle n'est point proposée comme une vérité de foi catholique, elle a le caractère d'un enseignement certain.

Ainsi il est certain que la raison peut connaître Dieu naturellement au moyen des créatures, *e rebus creatis, per ea quæ facta sunt*.

Les créatures sont les choses tirées du néant et par conséquent produites. Les deux termes *res creatæ* et *ea quæ facta sunt* s'appliquent donc aux mêmes choses. Cependant le mot *res creatæ* semble désigner l'ensemble de l'univers plutôt que les créatures prises en particulier. Au contraire ces termes *ea quæ facta sunt* employés dans le Canon paraissent exprimer non plus l'ensemble de l'univers, mais plutôt ses parties.

Quelles sont ces parties ? Le Concile ne le précise pas. Nous pouvons nous en tenir sur ce point à l'enseignement commun des philosophes catholiques qui regardent tout être contingent, comme un moyen propre à nous mener à la connaissance de Dieu.

#### II

Comment les créatures nous font-elles parvenir à cette

(1) *Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet, Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt intellecta, conspiciuntur* (Constit. *Dei Filius*, cap. 2.)

(2) Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum per ea, quæ facta sunt naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse ; anathema sit. (*Ibid.* can. 1).

connaissance ? Les philosophes qui suivent les doctrines de Platon et de Descartes, estiment que dès le premier moment de notre existence, nous portons déjà en nous, à l'état habituel et inconscient, la notion de Dieu. Ils regardent donc les êtres contingents comme de simples causes occasionnelles qui éveillent en nous cette notion et la rendent distincte et consciente. Suivant eux, la connaissance de Dieu serait donc innée et immédiate.

Les philosophes qui suivent les doctrines de saint Thomas d'Aquin, et avec eux presque tous les théologiens, estiment, au contraire, que cette connaissance est acquise et médiate, et que les créatures sont pour nous le seul moyen de l'acquérir. Notre entendement, disent-ils, ne conçoit et ne comprend immédiatement que l'essence abstraite des choses sensibles et les principes abstraits impliqués dans cette essence ; or Dieu n'est pas l'essence des choses sensibles, et son existence n'est pas un principe abstrait, mais un fait très concret ; par conséquent notre entendement ne connaît point Dieu immédiatement comme il connaît les premiers principes ; il faut donc qu'il arrive à la connaissance de Dieu par une démonstration dont les créatures lui fournissent les bases.

Le Concile du Vatican est tout à fait favorable à cette seconde doctrine. En effet, il a cru utile d'indiquer les créatures comme le moyen qui nous rend possible la connaissance naturelle de l'existence de Dieu ; or on ne voit pas pourquoi il aurait donné cette indication, si les créatures ne servaient qu'à éveiller en notre âme une notion de Dieu que tous les hommes possèdent dès leur naissance. Du reste les prépositions dont le Concile se sert, signifient dans leur sens naturel que les choses créées fournissent des principes d'où notre esprit tire, *e rebus creatis*, sa reconnaissance de Dieu et par lesquels il y arrive, *per ea quæ facta sunt*. Cependant ceux qui regardent la connaissance de Dieu comme innée ne sont pas condamnés par ce texte ; car ils disent que les créatures sont le moyen qui éveille et nous manifeste l'idée de Dieu qui dormait inconsciente au fond de nos âmes et ils voient dans cet éveil et cette manifestation à la conscience, la connaissance dont le Concile affirme la possibilité.

Le verbe connaître, *cognosci*, employé dans notre définition, ne tranche pas non plus les questions qui divisent les deux écoles ; le rapporteur de la Députation de la foi a déclaré en congrégation générale que le Concile ne se prononçait contre aucun des arguments admis par l'une ou l'autre théorie, et les pères montrèrent par leur vote que telle était bien leur intention.

Cette déclaration et ce vote se produisirent au sujet d'un amendement en deux parties, proposé par un père qui demandait la suppression des mots : *e rebus creatis*. Voici ce double amendement : " Notre Mère la Sainte Eglise tient et enseigne que Dieu principe et fin de toutes choses peut être connu et démontré avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, c'est-à-dire par des arguments métaphysiques, cosmologiques et moraux ; — ou simplement : qu'il peut être connu et démontré avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine. (1) "

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 121, amendement 7.

Mgr Gasser demanda le rejet de cet amendement en deux parties, pour les motifs qu'on va lire : " La première partie de cet amendement, dit-il, ne peut guère être approuvée, et cela parce qu'elle est rédigée d'après une supposition qui est fausse. Le révérendissime auteur de cet amendement est dans là persuasion que notre affirmation va contre les arguments les plus connus ou au moins contre l'argument métaphysique. Mais cette supposition est absolument fausse ; notre affirmation est en faveur de ces arguments et non contre eux. Car, si nous déclarons que Dieu peut être connu à la lumière naturelle de la raison au moyen de créatures, c'est-à-dire au moyen des vestiges imprimés en toutes les créatures, combien moins excluons-nous l'image imprimée dans l'âme immortelle de l'homme ; par conséquent, l'argument métaphysique n'est certainement pas rejeté. Qui de nous, en effet, en confirmant de son suffrage l'affirmation que nous proposons, qui songe à condamner le célèbre argument ontologique de saint Anselme, quoi qu'il pense de cet argument ? — Pour la seconde partie de l'amendement qui porte qu'à la lumière naturelle de la raison, Dieu peut être connu et démontré avec certitude, elle dit trop peu et elle dit trop. Elle dit trop peu, parce qu'elle n'indique pas les moyens naturels par lesquels l'homme pourrait naturellement connaître Dieu. Elle dit trop, parce qu'elle affirme non seulement que Dieu peut être connu avec certitude par la lumière naturelle, mais encore que l'existence de Dieu peut être prouvée et démontrée avec certitude. Bien que *connaître certainement et démontrer* expriment jusqu'à un certain point la même chose, cependant la Députation de la foi préfère une formule adoucie à cette formule un peu dure qu'on vous propose (2)." Après ces observations, le Concile écarta la première partie de l'amendement, à la presque unanimité des voix, et la seconde partie à une grande majorité. (3).

Ainsi, tout en affirmant qu'il ne prenait point parti sur les questions qui divisaient alors les philosophes catholiques, dont un grand nombre et en particulier les rapporteurs de la Députation de la foi (à en juger du moins par ses expressions) étaient favorables aux doctrines cartésiennes et à l'argument de saint Anselme, le Concile maintint dans son texte l'affirmation, qui sert de base à la doctrine de saint Thomas d'Aquin et de tous les partisans de la connaissance médiate de Dieu, savoir que c'est au moyen des choses créées que la lumière naturelle de notre raison nous fait connaître Dieu.

### III

Mais ce respect des doctrines platoniciennes et cartésiennes ne revêtait-il pas le caractère d'une tolérance vis-à-vis de l'ontologisme qui dérive de ces doctrines ? Suivant l'ontologisme, c'est Dieu connu immédiatement ou plutôt vu par notre entendement, qui constitue la lumière naturelle de la raison ; cette connaissance de Dieu essentielle à notre esprit est la source de toutes nos autres

(2). *Acta Concilii Vaticani*, col. 132. (3) *Ibid.* col. 132.

idées ; enfin les créatures et le monde fini ne nous fournissent qu'une occasion de prendre conscience de la connaissance de Dieu qui nous est habituelle et qui fait le fond de nos pensées. Or, cette théorie ne diffère guère de l'innéisme des cartésiens que par un seul point. L'ontologisme remplace l'idée innée de Dieu que les cartésiens nous attribuent, par une vue de Dieu qui, joue absolument le même rôle. Il pouvait donc sembler que respecter l'innéisme, c'était de la part du concile tolérer l'ontologisme. Cependant la différence que nous venons de signaler entre les deux théories est capitale aux yeux de la foi ; car en attribuant à la raison non pas seulement une notion innée, mais une vue immédiate et continuelle de Dieu, l'ontologisme confond notre connaissance naturelle du Créateur, avec la vision intuitive et surnaturelle qui fait le bonheur des élus dans la gloire du ciel.

C'est pour ce motif principal, que le 18 septembre 1861, le Saint Office avait condamné sept propositions qui résumaient la doctrine de l'ontologisme.

Après cela, il paraissait impossible que le concile du Vatican traitât la question de la connaissance naturelle de Dieu et qu'il semblât rester indifférent à l'erreur contemporaine de l'ontologisme.

Il n'est donc pas étonnant, qu'on ait proposé aux Pères de la vénérable assemblée deux amendements contre l'ontologisme. Ils demandaient, l'un, sa réfutation au début du chapitre second, l'autre, sa condamnation avec anathème dans un canon additionnel.

Voici ces deux amendements :

“ Amendement 2. Qu'on réforme de cette manière le premier paragraphe du chapitre II : Encore que Dieu principe et fin de toutes choses, habite une lumière inaccessible et qu'aucun homme ne l'ait jamais vu, ni ne puisse le voir, encore que durant notre pèlerinage loin, du Seigneur, nous ne puissions ni le voir, ni le contempler, non seulement face à face, ce qui est réservé aux seuls bienheureux du ciel, mais encore par une simple vue de notre esprit ; la même sainte Eglise, notre mère tient et enseigne néanmoins que par miroir et en énigme, c'est-à-dire par la lumière naturelle de la raison, en nous élevant vers lui à l'aide des choses créées comme à l'aide de degrés, son existence et ses principales perfections peuvent être connues avec certitude etc. (1) ”

“ Amendement 62. Canon nouveau. Anathème à qui affirmerait qu'en cette vie, par nos forces naturelles, Dieu peut être perçu par une vision immédiate, autrement dit par intuition, ou bien que toutes choses sont naturellement vues et contemplées en lui (2) ”.

Par l'organe de son rapporteur, M<sup>r</sup> Gasser, la Députation de la foi demanda le rejet de ces deux amendements, mais en faisant remarquer que l'ontologisme ne devait point s'en prévaloir. Une première raison que M<sup>r</sup> Gasser fit valoir, à la congrégation du 4 avril, contre le premier amendement, c'est qu'il était rédigé dans un style qui ne cadrerait pas avec le reste de la constitution. “ En même temps, ajouta-t-il (?), il renferme de nouvelles assertions

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 120. (2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 127.

(3) *Acta Concilii Vaticani*, col. 128.

dirigées contre le système philosophique de l'ontologisme, de l'ontologisme philosophique théologique. Or, il en résulte au jugement de la Députation que cet amendement ne peut être admis, et cela pour ce seul motif, que ce système très considérable de l'ontologisme ne peut être étudié comme en passant et incidemment ; car il importe qu'il soit soumis au concile comme l'exige la gravité du sujet et qu'il soit ensuite étudié conciliairement. C'est pourquoi la Députation de la foi désire que cet amendement ne soit pas approuvé en ce moment ; mais en même temps elle déclare qu'il n'en doit résulter aucun préjugé par rapport à l'ontologisme, que la question reste en son état, et que ce sujet de l'ontologisme, n'est omis qu'à cause du seul motif qui vient d'être indiqué." Tous les pères, sauf un ou deux, adoptèrent cet avis (1). Le lendemain, Mgr Gasser fit écarter le canon proposé contre l'ontologisme pour la même raison, en insistant en outre sur l'importance de cette question " dans laquelle, disait-il, la vérité ne semble éparée de l'erreur que par la largeur d'un cheveu (2)." Par une exception digne d'être notée, le procès-verbal officiel mentionna formellement le motif du rejet en ces termes : " Le soixante-deuxième amendement a été rejeté par presque tous les pères, parce que, suivant l'observation du révérendissime rapporteur il introduisait une question qui exigeait une discussion plus attentive et parce que, supposé qu'on dut en parler, il faudrait l'étudier conciliairement (3)."

Après ces votes, et pour faire discuter par le concile, cette question de l'ontologisme, le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, et le cardinal Pecci, archevêque de Pérouse, qui devait monter bientôt sur le siège pontifical sous le nom de Léon XIII, présentèrent un *postulatum* (4) longuement et fortement motivé, où ils demandaient la condamnation de cette proposition : " La connaissance immédiate et directe de Dieu est naturelle à l'homme. *Naturalis est homini cognitio Dei immediata et directa.*"

Le concile dut se séparer avant de se prononcer sur ce *postulatum* ; mais les déclarations faites au moment du vote de la Constitution *Dei Filius* avaient montré suffisamment que l'ontologisme est une des erreurs au sujet desquelles cette constitution rappelle et d'une certaine manière, renouvelle dans son paragraphe final, les condamnations portées précédemment par le Saint-Siège.

Depuis lors l'ontologisme a été de nouveau condamné par le décret du Saint Office, qui, le 14 décembre, 1887, frappa quarante propositions extraites des œuvres de Rosmini ; car les dix premières de ces propositions et les propositions 36 et 37 affirment que nous voyons naturellement et immédiatement l'être de Dieu.

J.-M.-A. VACANT,

Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 134.

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 153.

(3) *Acta Concilii Vaticani*, col. 153.

(4) *Acta Concilii Vaticani*, col. 849-853, *postulatum* 3.

1792 A PROPOS DE 1892

---

# LES MARTYRS DE SEPTEMBRE

PAR

LE R. P. DELBREL

*De la Compagnie de Jésus*

AVEC UNE LETTRE-PREFACE

**De Mgr D'HULST**

*Recteur de l'Institut catholique de Paris, Député du Finistère*

**1 volume in-12 , . . , . . . Prix : 40 cts**

---

MON RÉVÉREND PÈRE,

La mode est aux jubilés et aux centenaires. On célèbre les jubilés des vivants et les centenaires des morts. Jamais l'humanité n'a donné plus d'attention aux souvenirs du passé, ni fait d'avantage pour les disputer à l'oublié en mettant en relief le retour des dates séculaires. L'abus n'est pas toujours absent de ces solennités, dont l'objet parfois demeure au-dessous de l'importance qu'on lui attribue. Il y a là une tendance propre aux époques de décadence, où la sève d'action est comme épuisée et où l'on se console de ne rien faire en exaltant ce qu'on a fait avant nous. Toutefois les plus sévères censeurs ne sauraient trouver mauvais que le siècle finissant se recueille devant les dates fatidiques qui rappellent les événements grandioses et sinistres dont furent marquées les dernières années du dix-huitième siècle. Les admirateurs du *bloc révolutionnaire* entendent bien ne laisser passer aucune des éphémérides dont s'est enrichi le calendrier des sans-culottes. Ils ont commencé par transformer en fête nationale et permanente l'anniversaire d'une émeute lâche et cruelle qui vit tomber sans défense une forteresse habitée par quelques prisonniers de droit commun et inaugura dans Paris les promenades sanglantes où l'on portait au bout des piques les têtes de quelques innocents. Mais le 14 juillet ne suffit plus aux dévots du nouveau

culte. C'est trop peu même d'y ajouter, au 22 septembre, le double anniversaire de l'établissement de la République et de la victoire de Valmy. A ces souvenirs que rien ne déshonore, il convient de joindre, en attendant mieux, l'anniversaire du 10 août. Et le voyageur qui, revenant de Lucerne, aura pu admirer, dans la douleur muette du beau lion de Thorwaldsen, l'hommage rendu par le patriotisme helvétique aux Suisses de Louis XVI, assistera sans doute bientôt dans Paris aux saturnales par lesquelles le conseil municipal de la ville-lumière s'apprête à glorifier le massacre de ces braves gens. Il faut nous attendre à mieux encore, et je serais bien surpris que l'année 1893 ne vit pas les dates lugubres du 21 janvier et du 16 octobre transformées à leur tour en fêtes nationales, ne fût-ce que pour recommander à l'estime et à la confiance des cours européennes le régime que souille à ses origines le sang d'un roi débonnaire et d'une reine martyre.

Si le vieux sceptique dont on vient de publier les mémoires vivait encore, il ne manquerait pas de dire que c'est là plus qu'un crime, que c'est une faute. En effet les rôles sont renversés. Après un siècle de vicissitudes politiques, les enfants des victimes ne demandaient qu'à effacer ces douloureuses traces : ce sont les héritiers de la tradition des bourreaux qui prennent plaisir à les faire revivre. Est-ce pour hâter la pacification générale et la réconciliation des partis ? Que ceux-là résolvent la question qui ont pris sur eux de la poser. Pour nous, dociles aux leçons des événements et aux charitables invitations du Souverain-Pontife, nous ne relèverons pas le défi ; nous n'opposerons pas aux provocations de l'animosité les réponses de l'esprit de vengeance. Il ne tiendra pas qu'à nous que la génération nouvelle ne couvre d'un généreux oubli les excès qui marquèrent l'inauguration des temps nouveaux. Mais puisque, malgré nous, les agitateurs imprudents veulent remuer ces cendres mal éteintes, comment consentirons-nous à leur laisser le monopole des souvenirs ? Egarés par la passion, les hommes de la Révolution ne se sont pas contentés d'écraser l'ancien régime qui, comme toutes les choses humaines, devait finir ; ils se sont attaqués à la foi qui ne meurt pas. De la fidélité à l'autel, aussi bien que de la fidélité au trône, ils ont prétendu faire un crime d'Etat ; la religion catholique, qui était l'âme de la France, est devenue à leurs yeux une ennemie publique. La Constitution civile du clergé a rendu le schisme obligatoire, et les meilleurs prêtres ont été placés entre l'apostasie et le martyre. En dépit du relâchement qui avait pénétré dans les mœurs d'une partie du clergé au siècle dernier, bien petit fut le nombre de ceux qui fléchirent ; et parmi ceux-là mêmes, beaucoup rachetèrent par une courageuse confession, dans l'exil, sur les pontons ou sur l'échafaud, un moment de défaillance ou d'égarement. La plupart firent face à l'épreuve avec une admirable constance. Fallait-il faire le silence sur leur héroïsme et, tandis que d'autres glorifient leurs persécuteurs, refuser à la génération présente le grand enseignement que nous ont légué les victimes ?

Vous ne l'avez pas pensé, mon Révérend Père, et vous me permettez de vous en remercier. Le récit que vous publiez n'est pas une œuvre de guerre. Il ne s'agit pas d'attiser les ressentiments ni de perpétuer les rancunes. Il s'agit d'apprendre aux chrétiens d'aujourd'hui comment les disciples du Christ doivent se comporter dans les jours mauvais ; comment, au lendemain d'une longue prospérité, quand les âmes se sont amollies au contact des richesses et du bien-être, elles peuvent se ressaisir en face du devoir et retrouver au fond d'eilles-mêmes les semences endormies des vertus sublimes qui triomphent du mal par le bien et de la haine par l'amour.

Votre écrit ne vise qu'un épisode, le premier en date, de cette admirable histoire, qui se continue par les exécutions juridiques de 1793 et, quatre ans après, par l'abominable persécution de Fructidor. Vous vous êtes volontairement enfermé dans les souvenirs qu'un prochain anniversaire va réveiller, ceux des massacres de Septembre. Vous n'avez pas voulu faire le procès des meurtriers. Qui fut responsable de ces hideuses journées ? A qui faut-il imputer l'horrible conception de ces hécatombes ? Quelle défaillance ou quelle complicité des pouvoirs supérieurs permit à la Commune de Paris d'organiser ces assassinats, de recruter ces égorgeurs payés vingt-quatre livres par jour pour sabrer des prisonniers ? Est-ce à tort que le nom de Danton a été associé à cette œuvre sanguinaire, et, si l'homme à qui l'on prodigue aujourd'hui les statues, s'est contenté de couvrir d'une lâche approbation de telles atrocités, quel autre nom faut-il vouer, à la place ou à côté du sien, à la réprobation qu'appelle un si odieux complot ? Vous avez écarté à dessein tous ces problèmes historiques. Ce que vous avez voulu faire apparaître, ce sont de radieuses figures de martyrs. Oui, de martyrs, et vous ne perdez pas une occasion de le faire remarquer. Aux Carmes, après une première scène de confusion, les envoyés de la Commune surviennent, font rentrer les proscrits dans l'église, organisent une sorte d'appareil juridique, demandent aux évêques et aux prêtres s'ils ont fait le serment schismatique, s'ils veulent le faire, et sur leur réponse négative, méthodiquement, les désignent aux assassins et les envoient à la mort.

Mêmes scènes à l'Abbaye. Il ne sert de rien d'invoquer ici la fureur populaire. La populace avinée a pu se réjouir au spectacle de cette tuerie, elle ne l'a pas ordonnée ; ceux qui la dirigent ont essayé d'abord de déshonorer leurs victimes ; n'y ayant pas réussi, ils leur ont fait payer de leur vie leur constance.

Et ce sont ces exemples de fermeté dans la foi, de sérénité dans le sacrifice, c'est la charité et le pardon, ce sont toutes les vertus évangéliques de ces hommes de Dieu que vous faites apparaître dans vos pages pour l'instruction, pour l'édification du clergé contemporain.

Je n'ai rien à ajouter à de telles leçons. Mais, gardien des restes glorieux de ces martyrs, j'ai voulu, mon Révérend Père, vous

exprimer la reconnaissance que m'inspire votre belle et opportune publication. L'université catholique de Paris a été installée dans ce vieux couvent des Carmes qui fut l'une des prisons de 1792, l'un des principaux théâtres des événements que vous racontez. Le culte barbare de l'alignement a fait disparaître en 1867, au fond du jardin des anciens moines, l'oratoire où s'étaient réfugiés plusieurs prêtres au moment du massacre et le puits où leurs corps furent précipités pêle-mêle avec des cadavres d'animaux. Mais la crypte de notre église, restaurée par les soins de Mgr Darboy, a reçu leurs ossements ; les dalles de l'oratoire détruit y sont déposées et le regard ému y discerne encore les taches rousses que le sang des martyrs y a laissées. On peut, comme il y a cent ans, se rendre de l'église au jardin en passant sur ce *perron des victimes* qui vit défiler, un à un, deux évêques et cent dix-huit prêtres proms à la mort. Dans une des cellules qu'occupent aujourd'hui nos étudiants ecclésiastiques, chacun peut voir encore la silhouette sanglante de deux épées que la main lassée des égorgeurs avait appuyées contre la muraille. Trop de liens nous rattachent ainsi aux souvenirs que vous évoquez pour qu'il nous soit permis de rester indifférents à l'œuvre fortifiante dont je salue en vous l'auteur.

Chaque année, du 2 au 10 septembre, la crypte des Carmes s'ouvre à la foule des pieux visiteurs qui viennent y vénérer les restes de nos martyrs. Cette fois, nous donnerons à l'anniversaire accoutumé la forme plus solennelle qui convient à un centenaire. Durant trois jours, nous multiplierons dans l'église souterraine et dans l'église supérieure les actes de piété et de religion. Comme vous, nous écarterons toute pensée que n'inspirerait pas l'esprit de mansuétude et de charité dont furent animées ces saintes et douces victimes. Mais nul ne saurait nous empêcher de proposer de tels modèles à l'imitation de jeunes Lévités qui viennent chercher dans nos murs l'initiation à la science et aux vertus sacerdotales. Nous serons heureux alors de mettre entre leurs mains le livre que vous venez d'achever. Puissent-ils le méditer et apprendre, à l'école de ces héroïques confesseurs de la foi, le secret des pacifiques victoires que le prêtre de Jésus-Christ doit remporter sur le monde pour le bonheur et le salut de ceux-là mêmes dont il est le vainqueur !

Agréez, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

M. D'HUIST,

*Recteur de l'Université catholique de Paris.*

Il y a cent ans, en 1792, s'ouvrait la période la plus sinistre de l'histoire de France, celle de la Terreur : ainsi l'ont nommée et les contemporains affolés, et la postérité tremblante encore des effroyables émotions dont furent si souvent secoués les ancêtres.

Epoque *terrible*, en effet, que celle où par des mains françaises fut versé à flots " le sang de France ", — comme disait Jeanne

d'Arc, — le sang de nos gentilshommes et de nos magistrats, de nos ouvriers et de nos paysans, de nos prêtres surtout. Le prêtre, voilà, de tout temps, la bête noire du Jacobin.

Année terrible, déjà, que celle où commencèrent, en Septembre, aux dépens de toutes les classes de la société française et particulièrement du clergé, les grandes tueries.

Sans doute, avant cette année, et, en cette année, avant ce mois, bien des coups isolés avaient été frappés çà et là, chaque jour plus fréquents et plus forts.

En 1789, c'était la lapidation de l'évêque de Sisteron, qui en réchappe, — le pillage de la maison des Lazaristes à Paris, — le sac du presbytère d'Argenteuil, — l'incendie de quelques abbayes, en Alsace et ailleurs.

1790 est le moment où dans ce duel entre la Révolution et l'Eglise de France, la lame du fleuret entre dans les chairs et tire le premier sang. Du 13 au 16 juin, à Nîmes, des huguenots doublés de jacobins mettent à profit la "*Deuxième année de la liberté*" — c'est l'en-tête du *Moniteur* de cette époque — pour massacrer un bon nombre de catholiques, dont quelques capucins : il faut prouver qu'on n'est pas plus inepte que d'autres, et que le régime nouveau sait faire sa Saint-Barthélemy tout aussi bien que l'ancien régime.

L'année suivante, la lame pénètre plus avant : le 19 avril 1791, massacre du curé de Sarrians ; — dans la nuit du 16 au 17 octobre, les scènes atroces de la glacière d'Avignon.

Vient 92, qui prélude aux vastes exécutions en tuant de vingt à vingt-cinq prêtres à peine, en plusieurs fois :

Le 4 juin, à Entrevaux dans les Basses-Alpes, l'abbé Raynard, vicaire-général de Séz ;

Le 12 juillet, au Vans dans l'Ardèche, l'abbé Nadal ;

Le 14 juillet, aux Vans encore, huit autres curés ou religieux, — et, à Bordeaux, les abbés Dupuy et de Langoiran ;

Le 20 juillet, à Clairac dans le Lot-et Garonne, l'abbé Lartigue ;

Le 23 juillet, à Marseille, les religieux M. nimes Nuiratte et Tassy ;

Vers le 27 juillet, à Limoges, l'abbé Chabrol ;

Le 5 août, à Manòsque, l'Oratorien Pouchet, le Franciscain Ponthion, les abbés Reyne et Vial ;

Le 20 août, à Troyes, l'abbé Fardeau ;

Le 21 août, à Saint-Bozely, le prieur Basside de Malbos.

Le 27 août, à Aix, le P. Vigne, Minime.

Un autre jour du même mois, à Alençon, le P. Dorotheé, capucin.

Septembre arrive enfin et les immolations prennent les proportions d'une hécatombe, dont le récit fera le sujet de ces pages consacrées aux *Martyrs de Septembre*.

Martyrs, c'est bien le mot, et nous avons d'autant plus le droit de l'employer qu'après nous être inclinés respectueusement devant les nobles restes des victimes politiques : — soldats et officiers punis de mort pour avoir fait leur devoir en restant à leur poste durant l'émeute du 10 août, ministres et princesses coupables de fidélité à leur roi et de tendresse pour leur reine, — nous

passerons, et nous n'irons nous agenouiller que devant les reliques de ceux qui succombèrent pour une cause évidemment et exclusivement religieuse.

Ceux-là, pour la plupart, sont faciles à reconnaître. Il suffit de voir leur soutane, de lire, l'unique considérant de leur arrêt de mort : refus de serment à la *constitution civile* et schismatique *du clergé* ; il suffirait d'avoir discerné, dans les clameurs de la populace, le genre d'insulte qu'elle réservait à ceux-là : insermentés, réfractaires, fanatiques. A ceux-là nous réserverons, nous, les hommages pieux que le catholicisme rend aux martyrs de ses croyances.

Pourquoi, aujourd'hui, cette évocation de leur mémoire ?

Parce qu'en cette année 1892 le souvenir des martyrs de 1792 s'impose absolument.

Un antique et très bel usage existe dans les communautés d'ecclésiastiques : tous les jours, en présence de la famille religieuse assemblée, un de ses membres, la plupart du temps un des plus jeunes et des derniers de la maison, monte en chaire, et, debout, découvert, il lit avec une lenteur solennelle la page correspondante du martyrologe : *A pareil jour, il y a tant d'années, un tel, ayant souffert courageusement pour Jésus-Christ, remporta les palmes éternelles.* Et chacun de ces héros du christianisme apparaissant tour à tour dans cette simple mais émouvante évocation, il n'en est pas un dont le souvenir ne soit rappelé une fois dans l'année, lorsque revient la date de son dernier combat.

Aux martyrs dont le culte a reçu de l'Eglise la consécration officielle de la canonisation, et à eux seulement, est due cette commémoration annuelle. Ceux dont nous parlons n'y ont pas droit. Mais sera-ce trop faire pour eux, si au bout d'un siècle, à la date qui marque le centenaire de leur mort, un prêtre français, le premier venu, ouvrant le martyrologe de l'Eglise de France, rappelle à ses compatriotes et à ses confrères le nom de nos martyrs et les circonstances de leur triomphale agonie ?

Du reste, dans cette commémoration que nous leurs devons bien, à côté d'un hommage à nos vaillants ancêtres il y aura, pour nous, le profit d'une salutaire et fortifiante leçon,

Ce qui les a conduits au martyre, c'est une lutte sans merci contre des lois impies et injustes, que leur conscience et les ordres du Saint-Siège leur faisaient un devoir de combattre.

Nous, nous sommes en présence d'une législation qui sur bien des points n'est ni moins injuste ni moins impie, et voilà pourquoi les dernières instructions venues du Vatican nous ont apporté l'ordre de l'attaquer.

En résistant jusqu'au sang, les martyrs de septembre nous ont marqué la limite qu'au besoin devrait atteindre notre résistance. Cette limite, nous ne l'avons pas encore rencontrée.

Nous ne la rencontrerons pas de si tôt.

Il est même à croire qu'avant d'y arriver, peut-être à quelques pas d'ici, nous trouverons la victoire.

Double raison pour aller de l'avant.

# MEMOIRE DES DEFUNTS

---

Hier, fête de la Toussaint, l'Eglise militante rendait ses honneurs à l'Eglise triomphante ; elle se réjouissait de sa gloire et de son bonheur ; elle implorait son assistance pour tous ceux qui combattent et qui souffrent. Aujourd'hui elle offre ses vœux et ses supplications pour l'Eglise souffrante ; elle compatit à ses tourments et se dévoue pour la soulager. Au lieu des habits blancs qui témoignaient hier son allégresse, elle se revêt aujourd'hui d'habits de deuil et fait succéder des chants lugubres aux hymnes de joie de la fête des saints.

La conduite toujours sage de l'Eglise dirigée par l'Esprit de Jésus, nous presse d'entrer dans ses sentiments et de nous attrister avec elle au souvenir des trépassés. C'est d'ailleurs un moyen très efficace de procurer notre avancement spirituel, surtout si nous méditons les supplices incompréhensibles que Dieu inflige aux fidèles défunts, en expiation de certaines fautes appelées ici-bas légères et qui sont en réalité dignes des plus grands châtiments. Ainsi le pensent la sagesse et la justice de Dieu. Ainsi l'ont toujours estimé les saints et les docteurs.

Les deux principales peines qu'on endure en purgatoire sont la privation de Dieu et le supplice du feu. — Selon saint Augustin, ce feu est plus horrible et cause plus de douleur que tout ce qu'on peut endure en cette vie. Saint Thomas ne fait point de difficulté d'enseigner que les souffrances du purgatoire, partagées entre tous les hommes, suffiraient pour leur donner une mort instantanée. Il ajoute, avec d'autres saints docteurs, que le feu destiné à purifier les justes est le même que celui qui punit les damnés. Qui donc pourrait comprendre les rigueurs de la divine justice dans le lieu de l'expiation ?

“ Je vis, dit sainte Brigitte, s'ouvrir devant moi un lieu sombre et formidable ; et il y apparut une fournaise ardente. *Au-dessus de la fournaise*, l'âme dont j'avais entendu le jugement : elle était revêtue comme d'un corps, les pieds attachés à la fournaise. Or, la flamme montait vers elle avec une force terrible, de sorte que ses pores semblaient des veines ouvertes d'où jaillissait le feu : de ses mains, tendues violemment vers les pieds, décollait une poix ardente : l'aspect de sa peau était d'une laideur repoussante et il s'en exhalait une puanteur insupportable.

“ Et j'entendis crier cinq fois : Malheur ! et un déluge de larmes accompagnait ces cris. Elle disait : Malheur à moi, parce que j'ai si peu aimé Dieu, malgré les grâces dont il m'a comblée ! Malheur à moi, parce que je n'ai pas craint sa justice ! Malheur à moi, parce que j'ai ambitionné la richesse et l'honneur ! Malheur à moi, parce que je vous ai connu, vous qui m'avez porté au mal !

Alors l'Ange me dit : “ Cette fournaise est l'enfer. Quiconque y

descendra n'y verra jamais Dieu. *Au-dessus de la fournaise est la plus grande peine du purgatoire.* L'âme que vous y voyez souffre les ardeurs d'un feu dévorant, et en même temps les rigueurs d'un froid extrême. Elle est plongée dans des ténèbres profondes, assourdie par d'effroyables clameurs, dévorée de soif et de faim, couverte de honte et de confusion, épouvantée par d'horribles images de démons."

De tels supplices ne sont-ils pas de nature à nous inspirer une extrême compassion des âmes qui les endurent, et un ardent désir d'en être nous-mêmes exempts après notre mort ?

Ayant ainsi montré à sainte Brigitte les tourments du purgatoire, l'Ange ajouta pour notre instruction : *Sachez cependant que dans ces peines, l'âme est consolée par le souvenir de ses bonnes œuvres.*" Si donc les bonnes œuvres soulagent les défunts que punit la divine justice dans le lieu de l'expiation, combien plus ne serviront-elles pas à toucher en notre faveur l'infinie miséricorde qui s'exerce ici-bas avec tant de profusion ? Multiplions donc nos bonnes œuvres pendant notre vie ; la bonté de Dieu s'en servira, non seulement pour délivrer du purgatoire les âmes qui nous sont chères, mais pour nous disposer nous-mêmes à passer de la terre au ciel sans ressentir la peine du feu.

" Il est un second séjour d'expiation, dit encore l'Ange à sainte Brigitte, dans lequel la peine est moindre. L'état des âmes y ressemble à celui des infirmes convalescents qui recouvrent peu à peu la vigueur et la beauté.

" Enfin, dans un troisième lieu supérieur à celui-ci, les âmes n'ont pas d'autre tourment que le désir de voir Dieu. Quand l'orfèvre veut dégager l'or d'un alliage, il jette le lingot dans la fournaise jusqu'à ce que l'airain soit séparé de l'or. Puis, quand l'or est fondu, il le retire et le dépose ailleurs, jusqu'à ce qu'il lui ait donné l'éclat et la forme voulue. Enfin il le met en lieu sûr jusqu'au jour où le Maître le lui redemande.

" Les âmes qui souffrent, dans ces trois séjours, continue le Messager céleste, participent au fruit des prières de l'Eglise. Elles sont soulagées par les bonnes œuvres que leurs dernières volontés font encore exécuter sur la terre, ou que leurs amis offrent pour elles à Dieu. Comme la nourriture réjouit un affamé, l'eau fraîche, un homme dévoré de soif, un vêtement le mendiant transi de froid, un bon lit l'infirmes brisé de douleurs ; comme une heureuse nouvelle console l'homme affligé ; ainsi réjouissent l'âme du purgatoire les suffrages de ses amis de la terre."

2. Qui ne serait touché de ce langage ? Quoi ! nous pouvons si facilement, en multipliant nos bonnes œuvres, soulager les défunts, et nous ne le ferions pas ? Ne serait-ce pas nous condamner nous-mêmes à tomber un jour sous les coups de la divine justice à cause de notre insensibilité ?

" Béni soit, s'écrie de nouveau le même Envoyé céleste, béni soit celui qui sur la terre aide les âmes souffrantes par ses prières, ses bonnes œuvres et la mortification des sens ! Car la justice de Dieu ne peut pas mentir : l'âme doit se purifier après la mort,

dans les tourments du purgatoire, si elle n'est délivrée par les suffrages de ses amis."

Et j'entendis aussitôt, ajoute sainte Brigitte, des voix nombreuses qui disaient : " O Seigneur Jésus-Christ, juste Juge, *augmentez votre amour en ceux qui peuvent nous secourir, afin que nous tirions plus d'avantages de leurs œuvres saintes.*"

Remarquons ces dernières paroles. Elles nous sont un motif de plus de travailler sérieusement à notre sanctification. Car plus notre amour envers Dieu sera sincère et ardent, plus il nous sera donné de délivrer facilement les âmes du purgatoire. Notre pouvoir en ce point dépendra de notre fidélité à nous attacher à Dieu et à produire les œuvres des saints. Et cette sainteté nous sera surtout nécessaire pour échapper nous-mêmes au feu de l'expiation.

" Il en est, dit l'Ange à sainte Brigitte, qui vivent si innocemment sur la terre, qu'ils passent sans délai au bonheur du ciel ; mais il y en a peu ; et parmi les âmes saintes elles-mêmes, un petit nombre échappe au troisième lieu d'expiation."

Travaillons chaque jour avec ferveur à faire partie de ce petit nombre. N'amoindrissons pas nos désirs, dit sainte Thérèse, mais espérons qu'avec l'aide de Dieu nous arriverons où sont parvenus les saints. D'ailleurs, en agissant de notre mieux, la justice divine saura trouver encore de quoi punir en nous. Que serait-ce si nous allions vivre dans la tiédeur et la négligence ? Nous avons des devoirs à remplir envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes. Envers Dieu : Soyons attentifs à lui payer chaque jour le tribut de nos prières, de notre soumission et de nos occupations. De nos *prières*, en accomplissant avec respect, ferveur et attention toutes nos pratiques ordinaires, et en nous habituant à vivre toujours recueillis. De notre *soumission*, en obéissant à ceux qui ont autorité sur nous et en nous résignant à toutes les dispositions divines. De nos *occupations*, en les lui offrant et en les sanctifiant par l'esprit de foi, d'exactitude et de zèle pour notre avancement.

Nos devoirs envers le PROCHAIN consistent surtout dans le bon exemple, les paroles édifiantes, les services rendus. Nous accomplirons ces devoirs, en excusant, justifiant, protégeant, défendant nos semblables ; en oubliant leurs torts, en cachant leurs défauts, en leur procurant le nécessaire et l'utile, et en contentant leurs cœurs par nos bons procédés.

Enfin envers NOUS-MÊMES, gardons-nous de ce qui peut nous ôter la paix, c'est-à-dire de tout péché, trouble, découragement. Exerçons-nous au calme et à la patience ; faisons tout avec ordre et régularité ; vivons remplis de confiance et d'abandon à Dieu.

O mon Jésus ! ne permettez pas qu'oubliant ma fin dernière, j'aie absorbé mon âme immortelle dans des préoccupations étrangères à ma sanctification. Faites-moi remplir tous mes devoirs avec la perfection des saints, afin de mériter un jour de participer à leur gloire et à leur bonheur éternel. Ainsi soit-il.

PRATIQUE.—Offrons aujourd'hui à Dieu, pour le soulagement des fidèles défunts, tout le mérite satisfaisant de nos prières, de nos actions et de nos peines—LE PURGATOIRE ABREGÉ V. 3e p. du Couvert.

# LA FOI ET LA RAISON

EN ELLES-MEMES

ET

DANS LEURS RAPPORTS

PAR

L'ABBÉ LOUIS-ADOLPHE PAQUET

*Docteur en Théologie et professeur de Théologie Dogmatique  
à l'Université Laval*

**1 volume in-12 . . . . . , . . Prix ; 50 cts**

---

## P R E F A C E

Dans les pages qui vont suivre, nous offrons au public instruit, et particulièrement à la jeunesse de nos hautes maisons d'éducation, non pas un traité complet, mais un aperçu simple et précis de l'enseignement catholique sur les rapports de la raison et de la foi.

Voici les motifs que nous ont déterminé à entreprendre ce travail.

Les directeurs de nos collèges classiques font faire à leurs élèves, parallèlement aux études profanes, un cours plus ou moins approfondi de doctrine. Ils leur enseignent une véritable petite théologie, adaptée à leur âge, au développement graduel de leurs facultés intellectuelles, et font ainsi marcher de front, dans la formation des jeunes gens, la science profane et la science de la religion.

Rien de plus sage, de plus conforme aux règles du bon sens, comme aux prescriptions et à l'esprit de l'Eglise qui veut que l'éducation de la jeunesse soit avant tout une éducation chrétienne et pour le cœur et pour l'intelligence.

Au séminaire de Québec, depuis un bon nombre d'années, à la

suite des catéchismes gradués qui s'enseignent dans les diverses classes jusqu'à la Rhétorique, on expose aux élèves, en abrégé sans doute, les questions fondamentales de la Théologie, telles que la vraie religion, la vraie Eglise de Jésus-Christ, l'infailibilité, et la règle de la foi ; puis, comme couronnement à cette série de leçons distribuées suivant l'âge et la capacité des enfants et les exigences de notre temps, sur l'accord de la raison et de la foi.

Chargé, depuis cinq ans, d'enseigner ce traité, dont l'importance est si grande, nous en avons médité et soigneusement analysé les différentes parties. Ce sont les notes prises au cours de nos études que nous venons mettre sous les yeux du lecteur. Il y trouvera, présentées sommairement, mais avec autant de clarté et de précision que possible, ces notions essentielles de l'apologétique chrétienne, que même un laïque instruit ne doit pas entièrement ignorer s'il veut raisonner ses croyances religieuses et les préserver de toute atteinte funeste.

Inutile de nous le dissimuler, la foi, surtout dans les classes élevées de notre pays pourtant si catholique, n'est pas exempte de dangers. Personne, en effet, n'ignore que le premier dissolvant des principes et de l'esprit chrétiens, c'est la lecture des mauvais livres, des livres impies et immoraux. Or qui osera dire que ce fléau, qui a perdu l'Europe, la France en particulier, ne tend pas à se répandre d'une manière alarmante parmi nos populations ! Cette peste des âmes a déjà produit et continue de produire des effets désastreux. C'est aux lectures malsaines qu'il faut faire remonter, comme à leur cause principale, les maximes fausses ou risquées qui, sur les sujets les plus graves de la religion, ont plus ou moins cours dans certains cercles de notre société catholique. De là à l'indifférence, au doute religieux, il n'y a qu'un pas.

Comment réagir contre ce mal ? Comment prémunir et fortifier la jeunesse instruite contre les dangers de l'avenir ? — Le grand moyen, c'est de lui donner, dès les années du collège, une instruction religieuse, forte et raisonnée, d'imprimer profondément dans son esprit les principes qui devront la guider, les réponses victorieuses qu'elle devra opposer aux sophismes les plus en vogue contre les dogmes de notre religion.

Voilà pourquoi il nous a semblé qu'un manuel, pourvu des qualités nécessaires, c'est-à-dire court et substantiel, rendrait des services réels : nous en avons tenté l'essai.

La méthode que nous suivons est simple et à la portée de tous.

Ayant à faire brièvement l'apologie de la foi et voulant en même temps résoudre les objections les plus spécieuses dirigées contre elle par le rationalisme, nous exposons les points de doctrine appropriés à ce double but, en les appuyant sur l'autorité et les invincibles arguments des grands maîtres, notamment du docteur angélique saint Thomas d'Aquin. Nous recourons aussi aux traités de philosophie auxquels nous faisons d'assez larges emprunts ; cela était nécessaire pour mettre en pleine lumière la nature, l'excellence des rapports qui doivent régner et qui règnent en effet entre la foi catholique et les données de la raison.

# PARTIE LEGALE

Redacteur : A L B Y

## PROMESSE SOUS SEING PRIVÉ

QUESTION.—La formalité du *bon* ou de l'*approuvé* est-elle en usage ici, en d'autres termes, est-il nécessaire que celui qui signe une promesse ou un billet écrit par une autre personne, écrive de sa main les mots *bon pour* ou *approuvé pour telle somme*, etc., etc.

Clerc notaire.

RÉPONSE.—La formalité dont vous parlez n'est pas en usage dans la province. Le code n'en parle pas et par conséquent le billet écrit par une main étrangère et signé par le débiteur est valide de même que s'il eût été écrit en entier par ce débiteur.

Autrefois en France, en vertu de la *déclaration* du 22 septembre 1733, si les billets sous seing privé n'étaient pas écrits de la main du débiteur les sommes portées dans ces billets devaient être reconnues par une approbation en toutes lettres écrite de sa main. On exceptait les billets faits par les banquiers marchands, etc.

Cette déclaration qui n'a pas été en vigueur dans la province, (n'y ayant pas été enregistrée), a été reproduite par l'art. 1326 du code Napoléon. Cet article exige la formalité du *bon* ou *approuvé* si le billet n'est pas écrit en entier de la main de celui qui le souscrit. Cette formalité a pour but d'empêcher l'usage frauduleux des blanc-seings.

## CLOTURE DE LIGNE

QUESTION.—Il n'y a plus de clôture de ligne entre la terre de mon voisin et la mienne. D'après des conventions qui sont encore en vigueur il doit faire cette clôture sur une longueur de quinze arpents et je dois faire le surplus. Puis-je en tout temps le contraindre de faire sa part et quelle procédure dois-je adopter ?

Campagnard.

RÉPONSE.—Pour pouvoir forcer votre voisin à faire sa part de clôture il faut que vous lui donniez au préalable un avis spécial par écrit. Cet avis doit être donné avant le premier jour du mois de décembre.

Cette date est de rigueur et, faute d'avis donné dans le temps ainsi fixé par la loi (1), votre voisin ne sera pas obligé de faire sa clôture l'année prochaine.

Il n'y a pas de formule spéciale d'avis.

En voici une :

A Pierre B.....

Cultivateur à Saint-G.....

Aux termes de l'article quatre cent vingt-six du code municipal, je vous donne avis que j'exige une clôture de ligne entre votre terrain et

(1) Code municipal, Art. 426.

le mien situés tous deux dans la paroisse de Saint C....., dans le rang de..... Votre terrain porte le numéro quinze sur le plan et au livre de renvoi officiels de cette paroisse et le mien porte le numéro seize sur les mêmes plan et livre de renvoi.

— Cette clôture devra être une bonne clôture de ligne, au jugement de l'inspecteur agraire, et elle devra être faite dans le cours du mois de juin prochain ou avant.

Fait à Saint-C..... le..... 1892.

La loi n'exige pas que cet avis soit signifié par un notaire ou par un huissier, mais la chose est préférable.

### OUVRIERS.—SAISIE DE GAGES.—EXEMPTION

L'article 5931 des Statuts Refondus de la Province de Québec, déclare insaisissables :

5. *Les gages et salaires des ouvriers et journaliers (OPERARIUS) payés à la journée, à la semaine ou au mois, y compris tous ceux qui font un travail manuel dans les usines et manufactures, jusqu'à concurrence des trois quarts.*

On demande qui doit être considéré comme ouvrier dans le sens de cet article. Cette question vient d'être jugée par la cour d'Appel dans un cas particulier.

Dans l'espèce, les gages d'un mécanicien de bateau à vapeur avaient été saisis entre les mains de la compagnie de navigation du Richelieu, et cette saisie a été déclarée valide.

La Cour a déclaré que le travail d'un mécanicien procède surtout de l'intelligence, ce qui doit le faire retrancher de la catégorie des ouvriers ordinaires et le prive des privilèges que la loi leur accorde. D'après sa théorie, l'ouvrier, *operarius*, est celui qui gagne sa vie par son travail manuel c'est-à-dire par des travaux où les mains ont plus de part que l'intelligence.

Il est très difficile dans cette matière d'établir des règles qui puissent s'appliquer généralement aux divers cas qui se présentent.

" Au point où sont parvenus les arts et l'industrie," dit un célèbre juris consulte, " il n'est pas toujours facile de distinguer " le simple artisan qui exerce un art mécanique, de l'artiste qui " se livre à un art où le génie concourt avec le travail de la main. " La loi ne peut s'en rapporter sur ce point qu'à l'appréciation que " les juges sont chargés de faire des circonstances particulières de " chaque cause."

(4 Larombière. Obligations, sur l'article 1326 du Code Napoléon, No 22).

### LE SERMENT DES JURÉS

La chambre criminelle de la cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par M. Gadeau de Kerville contre un arrêt de la cour d'assises de la Seine qui l'avait condamné à 500 francs d'amende pour avoir, comme juré, refusé de prêter le serment prescrit par l'article 312, lequel contient un engagement précis devant Dieu et devant les hommes.

M. Gadeau de Kerville alléguait que l'engagement devant Dieu était contraire à ses opinions philosophiques.

La cour suprême—conformément à une jurisprudence constante — a décidé que l'absence de croyances religieuses n'ayant pas été prévue par la loi comme une cause d'incapacité ou de dispense pour l'exercice des fonctions de juré, nul ne saurait échapper par ce motif au devoir de ces fonctions ni, par suite, à la pénalité édictée contre celui qui refuse de les remplir.—*L'Univers*.

NOTE ÉDITORIALE.—Je ne sais pas si des jurés ont déjà, dans cette province, refusé de prêter serment parce qu'ils n'avaient aucune croyance religieuse. La loi n'ayant pas mis cette absence de croyances parmi les causes d'exemption, le juge ne dépasserait peut-être pas ses pouvoirs s'il condamnait à l'amende le juré récalcitrant. Si cependant le cas se présentait, il est bien certain que le juré serait laissé de côté, car on ne peut pas être admis dans un jury sans prêter le serment requis par la loi ou sans faire l'affirmation permise en certains cas. La position d'un juré incroyant est semblable à celle d'un témoin incroyant et un témoin incroyant n'est pas admis à témoigner.

“ Comme c'est la sanction du serment qui, dans la théorie de notre droit, garantit seule la véracité du témoin, personne n'est admis à déposer, s'il ne prête l'affirmation ou le serment prescrit par la loi, suivant les formes légales. Il résulte de là que les personnes qui ne croient pas en Dieu et en des peines et des récompenses futures ne sont pas admises à témoigner. Afin de s'assurer si un témoin comprend toute la portée du serment ou si ses croyances lui permettent de le prêter, le juge et les parties peuvent, avant qu'il soit assermenté, le soumettre à un examen sur ce point.”

(Dandurand et Lanctot, *Traité théorique et pratique de Droit Criminel*, page 528.)

### LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Nous lisons dans le *Bulletin municipal officiel* de la Seine la note suivante :

“ Par décret :

“ La supérieure de la communauté des Sœurs bénédictines du Saint-Sacrement, à Paris, rue de Tournefort, 46, reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance du 16 juin 1825, est autorisée à vendre, au cours de la Bourse jusqu'à concurrence d'une somme de 2538 francs, montant des droits d'accroissement dus au Trésor, en exécution de la loi du 29 décembre 1884, une rente 3 0/0 sur l'Etat de 720 francs, appartenant à la dite association et libre de charges.

“ Il sera justifié de ces opérations auprès du préfet.”

Voilà plus de dix établissements charitables acculés à la même extrémité, de vendre leurs biens pour payer un impôt que la justice a déclaré monstrueusement inique.

Ce sont les pauvres et les malheureux qui en pâtissent : ainsi l veut le brigandage officiel.—*La Croix*.

# L'ORMEAU

A LA MEMOIRE DE M. ET MME ALPHONSE PÉRIN

---

Le doyen d'âge des arbres de Versailles est un oranger nommé Grand Bourdon. Il était déjà centenaire lorsque la confiscation des biens du traître connétable de Bourbon le fit passer du domaine de ce prince dans l'orangerie de Fontainebleau. C'est là qu'il donna ses fleurs à Catherine de Médicis, à Marie Stuart, à tant de belles dames et d'illustres princesses que je n'entreprendrai pas de les énumérer. En 1684, Louis XIV le fit apporter à Versailles, et il y est encore, à l'état de ruine végétale, demi mort de vieillesse, mais fleurissant toujours, malgré les quatre cent cinquante hivers qu'il a supportés. Les mémoires de cet oranger, de cet arbre contemporain de Charles VII, seraient bien instructifs; mais, quand même j'aurais eu l'honneur de vivre dans son intimité.

Les longs ouvrages me font peur.

Si bien, lecteur, que je ne vous dirai pas non plus l'histoire de ces vieux ifs de la terrasse plantés par Le Nôtre, et dont il est aisé de suivre le lent développement en consultant les anciennes vues du parc de Versailles. Au temps de La Quintinie, ces ifs étaient taillés comme des pions d'échecs. Maintenant ils forment des cônes massifs, peu gracieux à voir, d'une proportion trop grande pour celle des vases et des statues qui les avoisinent, et ils ressemblent à des *tumuli* de verdure formant une décoration funèbre. Hélas ! ils ne s'en harmonisent que mieux avec le deuil de Versailles, résidence veuve, demeure envahie, où la petitesse des vivants rehausse encore la majestueuse grandeur des morts.

Paix à vous, vieux ifs, assis sur les pentes de ces terrasses royales ! Ce n'est pas votre histoire que je veux écrire; c'est celle d'un bel orme, au feuillage touffu, à la tête arrondie, qui n'a pas plus de 114 ans. Il se reflète dans la fontaine de Diane, ce joli bassin carré qui s'appuie sur l'angle méridional du bosquet d'Apollon, et dont les eaux s'épanchent sur un gradin de marbre rouge orné de deux lions de bronze terrassant un loup et un sanglier, tout près de la statue de Diane chasseresse.

De toute l'étendue de la terrasse et de plus de deux cents des trois cent soixante-quinze fenêtres de la façade occidentale du palais, on voit ce bel arbre se profiler sur le ciel. Il domine le parterre d'eau et ces larges allées où passèrent tant de générations; chaque année renouvelle sa couronne de sombre verdure, et les semences ailées qu'il disperse au printemps.

Les jardins parlent peu, si ce n'est dans mon livre,

a dit Jean de la Fontaine. Le bonhomme était bien distrahit le jour où il écrivit cela. Si les jardins ne lui avaient rien dit, comment parleraient-ils dans son livre?—J'en demande bien pardon à monsieur de la Fontaine, les jardins parlent beaucoup. Il ne s'agit que de savoir les écouter.

Assurément, le passant ennuyé qui s'abrite et attend sous l'orme que la pluie cesse et lui permette d'aller dîner, ne comprend rien à ce que le rêveur assis près de lui entend résonner dans l'arbre agité par le vent, alors que le bruit doux et monotone de la pluie d'été se mêle au frisillis des feuilles et semble pleurer les jours d'autrefois. Mais de ce que le passant n'entend point cette musique, faut-il conclure qu'elle n'existe pas ?

Ah ! Monsieur de la Fontaine, lorsqu'un beau soir, en revenant de Versailles, Mme de la Sablière vous retrouva immobile sous un ormeau du Cours-la-Reine, à la place même où elle vous avait vu le matin en partant, il pleuvait fort, et vous n'aviez pas diné ; mais les heures s'envolaient inaperçues et délicieuses, parce que vous rêviez et que l'arbre chantait.

C'est d'une graine semée par Suzanne Dupré, la bonne femme d'Antoine Richard, jardinier en chef de Trianon, que sortit, en 1765, l'ormeau dont je vous veux conter l'histoire. Il avait germé dans la pépinière du petit Trianon, près du vivier et du cèdre de Louis XV, alors haut de deux toises au plus. A peu de jours près, l'orme avait l'âge du petit Louis-Jacques, fils unique d'Antoine, et Suzanne se plaisait, lorsqu'elle promenait son cher petit enfant, à comparer sa taille à celle du jeune ormeau. La première année, l'arbre fut dépassé par l'enfant ; mais, dès la seconde, il éleva ses branches bien au-dessus de la tête de Louis. Dès que le petit garçon en eut la force, sa mère lui fit faire ses premières armes de jardinier en arrosant son arbre. Le jour où il eut quatre ans, un banc et une table proportionnés à sa taille furent placés à l'ombre du jeune ormeau, et Suzanne suspendit aux branches un petit trophée de jardinage, composé d'un arrosoir mignon, d'une bêche, d'un râteau, d'un chapeau de paille et d'une cage contenant un canari. Le tout, orné de branches de cerisier chargées de fruits, et rattachées par des rubans bleus, était si bien agencé, que M. Cauvet, le dessinateur à la mode, qui passait par là, en voulut faire un croquis.

Comme Linné, dès le berceau Louis avait aimé les fleurs : à quatre ans, il savait déjà le nom d'une centaine de plantes, et son père prédisait qu'il serait le plus savant et le plus célèbre de tous les Richard ; mais le pauvre petit tomba malade au commencement de l'hiver, et, lorsque le printemps revint et que l'arbre de Louis se couvrit de feuillage, Louis n'était plus là : il s'était endormi du dernier sommeil, au temps où les roses de Noël avaient fleuri sous la neige, au temps où l'Eglise chante en la fête des saints Innocents : " Notre âme a été délivrée comme le passereau du filet de l'oiseleur."

Pendant plusieurs années sa mère n'eut pas le courage de retourner dans le pépinière. Richard y allait souvent par devoir, pour surveiller les travaux ; mais, chaque fois qu'il passait près du jeune ormeau, le cœur du pauvre père se serrait, et il pressait le pas en détournant la tête.

À son grand regret, il n'eut jamais d'autre enfant. Toutes ses affections se concentrèrent sur ses fleurs et sur sa bonne Suzanne, femme dévouée s'il en fût, et ils vivaient en paix, uniquement occupés à cultiver les jardins de Trianon.

Par une brumeuse matinée de novembre, en 1778, je crois, Richard, convalescent d'une maladie assez grave, était consigné dans sa chambre, sur l'ordre du docteur Le Monnier. Il ne souffrait plus, sentait ses forces revenir, et s'impatientait d'être tenu " sous châssis ", comme il disait. De ses fenêtres il voyait tout le jardin des fleurs, la façade de l'orangerie et l'entrée des pépinières ; et, malgré tous les soins de sa femme, qui avait mis en évidence ses livres, ses herbiers, et quantité de graines à classer, Richard s'agitait, s'ennuyait, et parcourait la chambre comme un lion en cage.

Assise près d'une fenêtre, Suzanne tricotait paisiblement. La chambre était très grande, claire et propre. Un bon feu de bois flambait dans la cheminée, et se reflétait dans les cadres dorés de deux grands tableaux, représentant, l'un, Jacques II et la reine d'Angleterre Marie-Béatrix, reçus à Saint-Germain par Louis XIV ; — l'autre, le roi Louis XV conduisant la charrue et défrichant les prés de Trianon. Au-dessous du tableau des Stuarts exilés, se voyaient le portrait de François Richard, jardinier de Jacques II, et celui du célèbre Linné ; au-dessous de Louis XV, ceux de Claude Richard, fils de François, et de Bernard de Jussieu, son ami et son collaborateur dans l'établissement du jardin botanique de Trianon.

Un grand baromètre doré, aux armes d'Angleterre, don de la bonne reine Marie-Béatrix à Claude, et différents objets curieux rapportés de ses voyages par Antoine, tels que poteries africaines, étoffes d'Asie, nattes, coquillages, coraux et plantes desséchées, disposés avec goût sur des étagères ou suspendus aux boiseries, ornaient cette pièce et en faisaient une sorte de musée.

— Suzon, dit Antoine à sa femme, doit-on venir encore aujourd'hui chercher des arbres pour M. Hubert Robert ?

— Je ne le pense pas, mon ami. Mathieu a livré hier les deux cents pieds de tilleuls que M. Robert avait demandés, et je lui ai entendu dire : C'est fini, Dieu merci ! nous allons nous reposer demain.

— Le paresseux ! s'écria Richard, voilà tout ce qu'il y voit ! Ce qui m'inquiète, moi, c'est de savoir ce que ce jardinier paysagiste, cet écervelé d'Hubert Robert va faire de tous ces arbres. Il est capable de les planter par la tête pour faire du nouveau.

— O mon ami, comment peux-tu dire cela ? M. Hubert Robert fait tout simplement remplacer les arbres qui sont morts de vieillesse. Ils étaient en si grand nombre, que le Roi a décidé que le parc serait entièrement replanté.

— Si on ne faisait que remplacer les arbres arrachés cet automne, dit Richard, ce serait fort bien ; mais ce Robert est un peintre, un extravagant, un homme entiché des jardins anglais, et qui va défigurer le parc de Le Nôtre.

— Quant à cela, non, dit Suzanne : le Roi ne le souffrirait pas. On ne fera de changements que dans l'intérieur des bosquets : aux bains d'Apollon, par exemple, M. Robert fait faire un rocher magnifique.

— Un rocher ! s'écria Richard, quelle absurdité ! mettre des pierres dans un jardin ! Un rocher ! et pourquoi pas un volcan, une cataracte, un abîme ? Ils vont gâter Versailles comme la Reine et son M. Mique ont gâté Trianon.

— Oh ! dit Suzon, quant à dire que Trianon n'est pas joli, c'est trop fort.

— Trianon est assez joli, mais il était bien mieux au temps de mon père et de M. Gabriel. Oh ! les belles pelouses de velours, les parterres réguliers, les vertes charmilles aussi nettes que des tapisseries brodées ! Comme on se promenait agréablement dans ces allées de sable rose, fin et doux, le long de ces plates-bandes encadrées de buis, et dont le terreau noir ou la terre de bruyère d'un gris bleuâtre faisaient si bien ressortir les fleurs éblouissantes ! C'était le bon temps, alors : mon père avait fait ses conditions en entrant au service du Roi. Il ne recevait d'ordres que de Sa Majesté, et Louis XV, comme Jacques II, savait ce que doit être un jardin royal. Et qu'a-t-on fait de toutes ces choses, dont la noble ordonnance enchantait les regards ? On a détruit les belles serres ; on les a remplacées par des chaumières d'opéra, en plâtre et en bois peints, et une mare, qu'on appelle un lac ! comme si les eaux dans le voisinage d'un palais ne devraient pas être toujours captives et bordées de marbre, comme si les arbres taillés et alignés avec élégance ne devaient pas ressembler à une garde d'honneur formant la haie sur le passage du souverain ! A présent, ces arbres plantés au hasard, indomptés, poussant à tort et à travers, me font l'effet d'une foule insolente, prenant ses ébats sur les gazons de Trianon comme des ânes en un pré. — Tout cela, Suzanne, ne présage rien de bon. Où l'ordre disparaît, la ruine n'est pas loin. — Mais, ajouta-t-il en changeant de ton, qu'est-ce que je vois là-bas ? Quel est ce chariot qui sort des pépinières ? Vas-y donc voir, Suzon. Cet imbécile de Mathieu aurait-il fait quelque frasque ?

Suzanne se hâta d'obéir : elle traversa rapidement le jardin des fleurs, et Richard la vit de loin causer avec Mathieu. Celui-ci faisait de grands gestes ; il finit par saluer Mme Richard, et s'éloigna à la suite du chariot. Suzanne reprit le chemin de sa maison en portant son mouchoir à ses yeux comme une personne qui pleure. Elle pleurait en effet, la pauvre Suzon, et en entrant elle dit à son mari : Ils ont enlevé le petit ormeau et ils l'emportent Versailles.

— Est-il possible ? s'écria Richard. Comment, sans mon ordre ?....

— Mathieu prétend, dit Suzanne, que, pas plus tard qu'hier, tu

lui as dit que tous les arbres de la pépinière du cèdre étaient bons à planter, et qu'il ne fallait rien refuser à M. Robert ; il m'a montré un billet de celui-ci, qui demandait un orme de dix ans pour le bosquet d'Apollon, et Mathieu l'a donné. Et mon pauvre petit arbre, l'arbre de mon enfant !

Et la bonne jardinière redoubla ses pleurs.

Richard se promenait de long en large d'un air affligé.

— C'est ma faute ! dit-il ; j'ai dit cela hier, en effet, sans penser à faire une exception pour l'orme de Louis ; au surplus, il ne pouvait rester où il était : l'ombre du cèdre le gagnait, et l'eût étioilé. Ne pleure pas, Suzon. Je vais aller parler à M. Robert, et nous reprendrons notre arbre. Donne moi ma houppelande, et envoie Catau demander au régisseur de me prêter son cabriolet. Tu viendras avec moi.

— Mais, dit Suzanne, cela te fera peut-être mal de sortir.

— Je suis sûr que non, dit Richard : voici le brouillard qui se lève ; le baromètre est au beau.

Et, un quart d'heure après, les deux époux montaient en cabriolet, et se hâtaient de rejoindre le chariot. Ils arrivèrent en même temps que lui à la grille la plus voisine du bosquet d'Apollon. Le parc était depuis deux mois déjà fermé au public et livré aux bûcherons. Les grands arbres couchés au milieu des allées, les charmilles arrachées, le bruit retentissant de la cognée, les fosses creusées pour recevoir les nouveaux plants, tout donnait au parc un aspect de désolation. Il semblait qu'un tremblement de terre eût renversé toutes ces voûtes de branchages, tous ces bosquets naguère si touffus.

Antoine demanda à un bûcheron où il pourrait trouver M. Robert.

— Vous le rencontrerez pour sûr, dit l'homme, en allant à sa cabane, près de la fontaine de Diane, tout en haut du bosquet d'Apollon : suivez le sentier à gauche du nouveau rocher.

Antoine prit le bras de sa femme, et se dirigea vers le bosquet.

On venait de terminer ce fameux rocher et sa grotte soutenue par des colonnes épanelées. Il était composé de blocs de grès, apportés à grands frais de Fontainebleau, et les groupes d'Apollon et des Nymphes, et des chevaux du dieu, chefs-d'œuvre de Girardou, déjà privés des baldaquins dorés qui les abritaient depuis près d'un siècle, attendaient, recouverts de toiles goudronnées que les plates-formes destinées à les recevoir fussent prêtes.

Richard haussa les épaules, et, se détournant, gravit la pente indiquée.

Comme tous les architectes et les jardiniers sont accoutumés de le faire dès qu'ils commencent un travail de longue haleine, Robert s'était installé commodément : il avait fait élever près de la fontaine de Diane un pavillon rustique, assez spacieux, pourvu d'une cheminée, d'une grande table et de siège confortables. Robert était un joyeux compère, qui avait coutume de dire que pour faire fleurir les jardins il fallait arroser les jardiniers : aussi avait-il eu soin de faire apporter dans sa cabane une certaine

armoire plus remplie de flacons que de papiers. Il dessinait un projet de décoration végétale pour son rocher d'Apollon, et n'avait d'autre compagnie qu'une bouteille et une assiette de biscuits, lorsqu'il entendit frapper à sa porte.

— Entrez ! dit-il sans se déranger, pensant que ce n'était qu'un de ses ouvriers. Qu'est-ce que vous voulez ? ajouta-t-il sans lever les yeux de son dessin ?

— Monsieur, dit Antoine, je suis Richard, jardinier de Trianon.

— Soyez le bienvenu, cher et illustre confrère ! s'écria Robert en se levant avec vivacité et en le saluant profondément. — Quel honneur me fait votre visite ! Je suis confus de ne pas vous avoir prévenu, mais votre Mathieu m'assurait que vous étiez au lit et ne receviez personne. Sans cela, morbleu ! je ne me serais pas laissé devancer. Je sais votre mérite, et combien vous honorez votre profession. Veuillez vous asseoir ; Madame, acceptez ce fauteuil. Il fait froid, mais voici un bon feu, et j'ai là un vin de Malaga qui dégèlerait le pôle nord en personne : nous allons trinquer à la mémoire de votre père, à celui que le grand Linné appelait le premier jardinier de l'Europe.

La belle humeur et le bon vin d'Hubert Robert étaient irrésistibles. Le front d'Antoine se dérida, et les deux maîtres furent bientôt amis. Antoine s'était attendu à trouver en Robert un novateur infatué de succès, dédaignant les jardins à la française et projetant de bouleverser le parc de Le Nôtre. Robert eut l'esprit de se montrer fort modeste, éleva jusqu'aux astres Le Nôtre et La Quintinie, et déclara qu'il regardait comme un Vandale quiconque songerait à changer l'ordonnance générale des jardins de Versailles.

— La volonté seule de la Reine, dit-il, m'a décidé à toucher aux bosquets. Assurément, si je dessinais un parc nouveau, je ne copierais pas Versailles ; mais à Dieu ne plaise que je dérange l'harmonie d'une œuvre admirable et que j'essaie de greffer des rosiers sur des chênes ! Et, à ce propos, cher confrère, dites-moi quelles plantes vous me conseillez de mettre autour de la grotte.

Richard lui en nomma plusieurs, et lui dit qu'il en trouverait un choix considérable à Trianon. Bref, quand ils en vinrent à parler du petit orme, Robert offrit de le faire reporter sur-le-champ à Trianon ou de lui donner une place d'honneur dans le parc. Toute réflexion faite, Richard adopta ce dernier parti. Il choisit un bel emplacement près de la fontaine de Diane, à dix pas du pavillon de Robert, et présida lui-même à la plantation de l'orme. Suzanne regrettait que l'arbre ne revint pas à Trianon ; mais Antoine la consola en lui rappelant que c'était près de la fontaine de Diane qu'il l'avait vue, jeune fille, pour la première fois. — D'ailleurs, dit-il, les ormes ne réussissent pas très bien à Trianon : le terrain est trop humide. Ici l'arbre aura du soleil et deviendra très beau.

Et, après avoir remercié Hubert Robert, qui promit de lui rendre incessamment sa visite, le jardinier de Trianon s'en retourna chez lui.

(à suivre)

# CATALOGUE GENERAL

## Par ordre alphabétique des noms d'auteurs

### I J K

**Icard** (M. H. I), supérieur de la compagnie de St Sulpice.—DOCTRINE DE MONSIEUR OLIER. In-8, \$1.75, rel. \$2.25

**Ignace** (R. P.) - LE CARÈME POPULAIRE ou l'école de Jésus souffrant ouverte au chrétien par la méditation journalière des douleurs de sa passion. In 32, relié 30 cts.

**Instructions** d'un curé de campagne comprenant de 4 à 8 instructions pour tous les dimanche de l'année, les principales fêtes de la sainte Vierge, des saints et autres circonstances. 4 forts vol. in-8, \$6.00, reliés \$8.00.

**Isocard** (Mgr).—LE SACERDOCE ses relations avec la société civile. Conférences prêchées à l'Oratoire. 2 volumes in-12, \$1.75, reliés \$2.25.

**Jacquier** (M. l'abbé).—LA DOCTRINE DES DOUZE APOSTRES et ses enseignements thèse de doctorat en théologie présentée à la faculté catholique de Lyon. In-8, \$1.25, relié \$1.75.

**James** (Dr Constantin).—MOÏSE ET DARWIN, l'homme de la genèse. comparé à l'homme-singe ou l'enseignement religieux opposé à l'enseignement athée, etc., etc. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

**Jaffre** (R. P.) S. J.—COURS DE PHILOSOPHIE. In-8, \$2.00, relié \$2.50.

**Janvier** (M. l'abbé).—VIE DE M. DUPONT d'après ses écrits et autres documents authentiques. 2 vol. in-12, \$2.00.—*Le même*, in-12, 75 cts.

—M. DUPONT et l'œuvre de la sainte Face, notice historique. In-18, 20 cts.

—VIE DE LA SŒUR SAINT-PIERRE, carmélite de Tours écrite par elle-même, mise en ordre et complétée à l'aide de ses lettres et des annales de son monastère. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—ÉPÎTRES ET ÉVANGILES DES DIMANCHES des fêtes et de toutes les fêtes de l'année avec des réflexions, suivis de prières durant la Sainte Messe. 1 fort vol. in-18, relié 80 cts.

**Jaricot** (Pauline-Marie).—LA FOXDATRICE de la propagation de la foi et d'un rosaire vivant, souvenirs d'une amie sur sa vie, ses œuvres, et ses épreuves. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

**Jaugey** (M. l'abbé).—DICTIONNAIRE APOLOGÉTIQUE DE LA FOI CATHOLIQUE, contenant les principales preuves de la vérité de la religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines 1 vol. grd in-8, \$1.25, relié \$7.25.

**Jenner** (R. P.) S. J.—LE R, P. FÉLIX, de la compagnie de Jésus. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

**Jeanne des Anges** (R. M.).—ENTRETIENS SPIRITUELS, ou très pieuses méditations sur les douleurs grâces, grandeurs et gloires de la très sainte Vierge. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

**Jeunes** (les) **Converties**, ou mémoires de trois sœurs; traduit de l'anglais. In-8, 25 cts, relié 75 cts.

**Joder** (le chanoine J. Ch).—FORMULAIRE MATRIMONIAL, guide du curé pour tout ce qui concerne le sacrement de mariage. Grd in-12, 90 cts, relié \$1.40.

**Joies et douleurs** de l'âme exilée, ou paraphrase sous forme de prières, des psaumes les plus usités par l'auteur de *Allons au Ciel*. In-18, 75 cts, rel. \$1.

**Jouve** (M. l'abbé).—DOMINICALES DU CURÉ DE CAMPAGNE, instructions simples et pratiques pour chaque dimanche de l'année, avec une Homélie sur l'Évangile du jour, suivies de plusieurs Panegyriques et de sujets de circonstance. 8 vol. in-12, \$2.50, reliés \$3.25.

—INSTRUCTIONS SOMMAIRES sur la doctrine chrétienne, avec un grand nombre de traits et d'exemples choisis à l'appui de chaque vérité. 2 forts vol. in-12, \$1.88, reliés \$2.38.

—LE CATÉCHISME DES GRANDS et des petits, nouvelle explication simple, détaillée et pratique du catéchisme pour la première communion et la persévérance enrichie d'un grand nombre de comparaisons et de traits historiques, etc. 3 vol. in-12, \$2.50, reliés \$3.25.

—LE MISSIONNAIRE DE LA CAMPAGNE, cours d'instructions simples et pratiques pour les missions, les retraites, les congrégations, l'adoration perpétuelle et la première communion, 7e édition 4 vol. in-12, \$3.50, reliés \$4.50.

—LE PIEUX CONGRÉGANISTE dans les paroisses au pensionnat, à l'ouvrage, à l'atelier, ou recueil d'instructions simples et pratiques à l'usage des associations en l'honneur de la T.-S. Vierge. 2 vol. in-12, \$1.88, reliés \$2.38.

—UN MODÈLE POUR CHAQUE JOUR de l'année ou nouvelle vie des saints, dédiée aux familles, aux communautés, aux paroisses, augmentée d'une notice

sur les fêtes fixes et mobiles de N.-S. de la sainte Vierge et des saints, avec des réflexions pratiques sur chaque fête et sur chaque vie et d'un plan de méditation par jour. 4 forts et beaux volumes in-12, \$3.75, reliés \$4.75.

**Joriaud** (Paul de).—CHRISTOPHE COLOMB, et la découverte du Nouveau-Monde. In-8, 15 gravures, 50 cts, relié \$1.00

**Joyau** (R. P.).—ST THOMAS D'AQUIN patron des écoles catholiques. In-8, \$1.00, relié \$1.50.

**Judde** (R. P.) S. J.—RETRAITE SPIRITUELLE appelée grande retraite de trente jours, suivie des règles sur le discernement des esprits, de l'instruction sur l'art de se connaître soi-même de quelques méditations sur les fêtes de la sainte Vierge et de tables des mêmes méditations que pourront choisir dans la grande retraite ceux qui en voudront une de huit ou dix jours, 2 vol. in-12, \$1.00, reliés \$1.50.

—RETRAITE POUR LES RELIGIEUSES et les personnes vivant en communauté. In-12, 38 cts, relié 63 cts.

—EXHORTATIONS SUR DIVERS SUJETS de piété. In-12, 38 cts, relié 63 cts.

**Konings** (R. P. A.) C. SS. R.—THEOLOGIA MORALIS S. Alphonsi in compendium redacta. In-8, relié \$5.65.

**Kinet** (M. l'abbé).—EXPLICATION DU CATÉCHISME de la première enfance. In-12, relié 65 cts.

**Kapper** (M. l'abbé).—L'IMITATION des communautés religieuses, extraites des œuvres du vénérable Thomas A. Kempis. In-18. 30 cts, relié 50 cts.

**Kienle** (Dom Ambroise).—THÉORIE ET PRATIQUE du Chant Grégorien. Manuel à l'usage des séminaires, des écoles normales et des maîtrises, traduit de l'allemand par Dom Laurent Janssens. In-8, 88 cts, relié \$1.38,